

M'INSCRIRE AU DPC « PAS À PAS » MEDECINS LIBERAUX SFIMAR 2018

- Je me rends sur www.mondpc.fr
- Je me crée un compte (si ce n'est déjà fait). Pour cela, j'ai besoin :
 - D'un RIB
 - De mon n° RPPS
- Je me connecte
- Je clique dans le menu de gauche sur [Recherche Actions](#)
- Je ne renseigne **que** la [Référence de l'action](#) en inscrivant le n° suivant : **16381800023**
Puis je clique sur le bouton [Rechercher](#)
- La liste des actions s'affiche, je clique sur le bouton [Détail action de DPC](#)
- Je descends jusqu'à atteindre la liste des sessions, et sélectionne la [session 1](#)
- Je clique sur le bouton rouge [S'inscrire](#)
- Le détail de ma prise en charge par l'ANDPC s'affiche ; je clique sur le bouton rouge [Valider](#) pour confirmer ma demande d'inscription.
- Une fois validée, ma demande d'inscription est transmise au CFAR. Mon inscription DPC ne sera effective qu'après confirmation de la part du CFAR. Un courrier est alors envoyé confirmant ou annulant la participation DPC.

Si vous rencontrez une difficulté pour cette démarche, ou pour toute demande d'information, merci de contacter Hélène CREUS au 01 45 20 72 73 ou par mail à hcreus@cfar.org